

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Fermeture de la succursale ORP de Saint-Imier **L'exécutif s'adresse au gouvernement**

Le Conseil municipal de Saint-Imier n'accepte pas la décision de fermeture de la succursale imérienne de l'Office régional de placement. Surpris et déçu, il l'a fait savoir au Conseil-exécutif.

Dans son courrier à la présidence du gouvernement, l'Exécutif imérien se dit heurté par cette décision unilatérale. Il rappelle que lors de la précédente velléité de fermeture, en juin 2016, le service cantonal de l'emploi avait calmé le jeu, affirmant que le Directeur de l'économie publique a jugé que les chiffres et résultats disponibles n'étaient pas convaincants.

Constatant que la moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la succursale de Saint-Imier ne laisse absolument pas entrevoir une baisse depuis lors, le Conseil municipal souhaite connaître les éléments nouveaux qui ont conduit à cette décision.

Le planning de réorganisation des ORP l'étonne d'autant plus que le groupe de travail «Administration décentralisée du Jura bernois», placé sous la conduite stratégique de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ), travaille actuellement à l'analyse des besoins de la population du Jura bernois.

Le Conseil municipal de Saint-Imier rappelle que les ORP constituent un service de proximité pour la population. Il est donc primordial que leurs prestations puissent être assurées et maintenues dans un centre régional tel que Saint-Imier. Il réitère avec détermination sa volonté de conserver ce service dans la localité. L'intérêt des personnes en recherche d'un emploi, qui se trouvent souvent dans des situations financières difficiles, doit être prépondérant sur celui de l'organisation interne du Service de l'emploi.

(cm)

Saint-Imier, le 30 mai 2018